



(Réf. n° 114.204)

**COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Procès-verbal de la réunion du 2 septembre 2020

**PLANNING AND SUSTAINABLE
DEVELOPMENT ADVISORY
COMMITTEE**

Minutes of the September 2nd, 2020 Meeting

Constatant qu'il y a quorum, M. Simon Joubarne, président cette réunion extraordinaire virtuelle, déclare la présente séance du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable (CCUDD) ouverte à 18 h 30.

Having noticed that there is quorum, Mr. Simon Joubarne, presiding over this virtual extraordinary meeting, declares this sitting of the Planning and Sustainable Development Advisory Committee (PSDAC) open at 6:30 p.m.

PRÉSENTS

PRESENT

Simon Joubarne & Kay Kerman (conseillers / Councillors)
Benoit Delage ~ Hervé Lemaire ~ David Maloney ~ Marc Monette ~ David Stansen ~ George Claydon ~ Nicole Desroches
Nicolas Falardeau, Caroline Jean & Michel Beaulne (employés municipaux / Municipal Officers)

ABSENTS

REGRETS

Hélène Cyr (employée municipale / Municipal Officer)

AUTRES

OTHERS

Nil

None

1.0 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1.0 ADOPTION OF THE AGENDA

IL EST PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par Mme Kay Kerman et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette assemblée soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Ms. Kay Kerman and resolved that the agenda governing this meeting be and is hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

2.0 APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL

2.0 ADOPTION AND SIGNING OF THE MINUTES

2.1 Réunion ordinaire du 5 août 2020

2.1 Ordinary meeting held August 5th, 2020

IL EST PROPOSÉ par M. David Stansen, appuyé par Mme Nicole Desroches et résolu que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 août 2020 soit par la présente adopté.

IT IS PROPOSED by Mr. David Stansen, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that the minutes of the ordinary meeting held August 5th, 2020, be and are hereby adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTED UNANIMOUSLY

3.0 PÉRIODE DES QUESTIONS

3.0 QUESTION PERIOD

Aucune.

None.

4.0 DEMANDES MULTIPLES	4.0 MULTIPLE REQUESTS
<p>4.1 2020-00078 – Avant-projet de lotissement Lot 5 128 976 au cadastre du Québec Cercle des Érables</p> <p>ATTENDU QUE le propriétaire du lot 5 128 976 au cadastre du Québec, propriétés également connues comme étant situé sur le cercle des Érables, a effectué une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement visant à créer deux lots, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par Madame Noémie Lebel, arpenteuse-géomètre, daté du 15 août 2018, dossier 12273-L540, et portant le numéro 540 de ses minutes;</p> <p>ATTENDU QUE l'avant-projet de lotissement a pour but de créer deux lots constructibles, mais que pour ce faire une dérogation mineure est requise afin de permettre l'aménagement d'une allée d'accès sur le lot 2 à l'avant-projet de lotissement;</p> <p>ATTENDU QU'un rapport septique a été déposé et démontre qu'il est possible d'installer un puits et un système septique sur les lots créés;</p> <p>ATTENDU QUE le Comité consultatif des ressources naturelles (CCRN) a étudié la demande de dérogation mineure requise pour permettre la construction sur le lot 2 à l'avant-projet de lotissement et a recommandé <u>de ne pas approuver</u> cette demande;</p> <p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 28 août 2020 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p> <p>ATTENDU QUE les membres du CCUDD appuient la recommandation du CCRN <u>de ne pas approuver</u> cette demande d'avant-projet de lotissement</p> <p>IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal <u>de refuser</u> cette demande d'avant-projet de lotissement, et ce, pour le lot 5 128 976 au cadastre du Québec, propriétés également connues comme étant situé sur le cercle des Érables.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>	<p>4.1 2020-00078 – Preliminary Subdivision Proposal Lot 5 128 976 of the Quebec cadastre Cercle des Erables</p> <p>WHEREAS the owner of lot 5 128 976 of the Quebec cadastre, properties also known as being located in the Cercle of Erables, has requested the approval of a preliminary subdivision proposal aiming to create two lots, as shown the preliminary subdivision plan prepared by Mrs. Noémie Lebel, Land Surveyor, dated August 15, 2018, file 12273-L540, and bearing the number 540 of her field notes;</p> <p>WHEREAS the preliminary subdivision proposal is intended to create two building lots, but to do so a minor exemption is required to allow the development of an access lane on lot 2 of the preliminary subdivision proposal;</p> <p>WHEREAS a septic report has been submitted and shows that it is possible to install a well and a septic system on the lots created;</p> <p>WHEREAS the Natural Resources Advisory Committee (NRAC) has studied the request for a minor exemption required to allow construction on lot 2 of the preliminary subdivision proposal and recommends <u>not granting</u> this request;</p> <p>WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 28th, 2020 by the Planning and Sustainable Development Services;</p> <p>WHEREAS members of the PSDAC support the recommendation of the NRAC and recommend <u>not granting</u> this preliminary subdivision request;</p> <p>IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council <u>to deny</u> this preliminary subdivision proposal request, and this, for Lot 5 128 976 of the Quebec cadastre, property also known as being located on Cercle des Erables.</p> <p>ADOPTED UNANIMOUSLY</p>
<p>4.2 2020-00075 – Dérogation mineure Lot 5 128 976 au cadastre du Québec Cercle des Érables</p> <p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 128 976 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant situé sur le Cercle des Érables, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une allée d'accès passant au travers d'un milieu humide et dans la bande de protection de 15 mètres, alors que le Règlement de zonage ne le</p>	<p>4.2 2020-00075 – Minor Exemption Lot 5 128 976 of the Quebec cadastre Cercle des Erables</p> <p>WHEREAS the owner of the building known as lot 5 128 976 in the cadastre of Quebec, property also known as being located on the Cercle des Erables, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow the construction of an access lane passing through a wetland and in the 15-meter protective buffer strip, when the Zoning By-law does not allow it;</p>

permet pas;

ATTENDU QUE l'aménagement de l'allée d'accès nécessite un remblai et un déblai dans la bande de protection du milieu humide et dans le milieu humide;

ATTENDU QUE le Comité consultatif des ressources naturelles (CCRN) a recommandé de ne pas accorder cette demande de dérogation mineure à sa séance du 17 août 2020 compte-tenu des impacts environnementaux importants sur le milieu humide;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 28 août 2020 par le Service d'urbanisme et du développement durable et

ATTENDU QUE les membres du CCUDD appuient la recommandation du CCRN de ne pas accorder cette demande de dérogation mineure;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme Nicole Desroches, appuyé par M. Benoit Delage et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal de refuser cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 5 128 976 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant situé sur le Cercle des Érables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS the development of the access lane requires backfilling and clearing in the wetland protection buffer strip and in the wetland;

WHEREAS the Natural Resource Advisory Committee (NRCAC) recommended not granting this minor exemption request during a meeting held of August 17, 2020, given the significant environmental impacts on the wetland;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 28th, 2020 by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS members of the PSDAC support the recommendation of the NRAC and recommend not granting this request;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Benoit Delage and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to deny this minor exemption request, and this, in favour of Lot 5 128 976 of the Quebec cadastre, property also known as being located on Cercle des Érables.

ADOPTED UNANIMOUSLY

5.0 DÉROGATION MINEURE

5.1 2020-00074
Lot 5 636 315 au cadastre du Québec
1707, route 105

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 5 636 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1707, route 105, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de dérogation mineure afin de permettre deux enseignes sur le bâtiment pour la boutique d'animaux Chico, plutôt qu'une seule tel que requis au règlement de zonage, soit une enseigne sur le mur face à la route 105 et une autre sur le mur faisant face au stationnement;

ATTENDU QUE la demande permettra de bien identifier le commerce autant sur la route 105 que sur l'aire de stationnement du commerce;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 28 août 2020 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par M. George Claydon et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de dérogation mineure, et ce, en faveur du lot 5 636 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 1707, route 105.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.0 MINOR EXEMPTION

5.1 2020-00074
Lot 5 636 315 of the Quebec cadastre
1707 Route 105

WHEREAS the owner of the property known as lot 5 636 315 in the cadastre of Quebec, property also known as 1707 Route 105, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for a minor exemption in order to allow two signs on the building for the Chico pet shop, rather than just one as required in the Zoning By-law, namely a sign on the wall facing Route 105 and another on the wall facing the parking lot;

WHEREAS the request will allow the business to be clearly identified both on Route 105 and from the business parking lot;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 28th, 2020 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Mr. Hervé Lemaire and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this minor exemption request, and this, in favour of Lot 5 636 315 of the Quebec cadastre, property also known as 1707 Route 105.

ADOPTED UNANIMOUSLY

6.0	PIIA	6.0	SPAIP
6.1	<p>2020-00073 Lot 6 277 797 au cadastre du Québec 81, chemin du Relais (suivi)</p>	6.1	<p>2020-00073 Lot 6 277 797 of the Quebec cadastre 81 Relais Road (follow-up)</p>
	<p>ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 277 797 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 81, chemin du Relais, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment mixte composé d'une habitation multifamiliale de 8 logements et d'un local commercial;</p>		<p>WHEREAS the owner of the property known as lot 6 277 797 in the cadastre of Quebec, property also known as 81 Relais Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for approval of a site planning, and architectural integration plan for the construction of a mixed-use building consisting of a multi-family dwelling with 8 apartments and a commercial space;</p>
	<p>ATTENDU QUE le toit sera en bardeaux d'acier et les murs seront couverts d'un revêtement de clin de fibrociment, de panneaux d'acier et de pierre, que les garde-corps seront en aluminium et que chacun des logements aura son propre balcon.</p>		<p>WHEREAS the roof will be in steel shingles and the walls will be covered with a cladding of fiber cement, steel and stone panels, the guardrails will be in aluminum and each of the apartments will have its own balcony;</p>
	<p>ATTENDU QUE la hauteur du bâtiment et son gabarit seront similaires à ceux des bâtiments multifamiliaux et non résidentiels avoisinants;</p>		<p>WHEREAS the height of the building and its size will be similar to those of neighboring multi-family and non-residential buildings;</p>
	<p>ATTENDU QUE les matériaux proposés, de même que leur couleur, sont similaires à ceux du projet Quartier Meredith;</p>		<p>WHEREAS the materials proposed, as well as their color, are similar to those of the Quartier Meredith project;</p>
	<p>ATTENDU QU'à la suite des commentaires émis lors de la réunion du CCUDD du 5 août, une porte a été ajoutée sur le chemin du Relais afin d'accéder au local commercial, ainsi qu'une fenêtre ajoutée à côté de cette porte, sur la façade donnant sur le chemin du Relais;</p>		<p>WHEREAS following the comments made during the PSDAC meeting of August 5th, a door was added on Relais Road to access the commercial premises, as well as a window added next to this door, on the facade overlooking Relais Road;</p>
	<p>ATTENDU QUE des arbres et arbustes ont aussi été ajoutée au plan d'aménagement,</p>		<p>WHEREAS trees and shrubs have also been added to the landscaped plan,</p>
	<p>ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance du rapport d'analyse préparé le 28 août 2020 par le Service d'urbanisme et du développement durable;</p>		<p>WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 28th, 2020 by the Planning and Sustainable Development Services;</p>
	<p>ATTENDU QUE les membres émettent les commentaires suivants :</p>		<p>WHEREAS the members issue the following comments:</p>
	<p><u>Orientation de l'édifice:</u></p>		<p><u>Building orientation:</u></p>
	<p>Le bâtiment devrait être retourné d'un quart de tour afin que la façade SUD devienne la façade EST:</p>		<p>The building should be turned over a quarter of a turn so that the SOUTH facade becomes the EAST facade:</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • L'élévation Sud devenant l'élévation Est permettrait d'avoir le commerce, ses entrées et sa fenestration au RDC sur la rue; • Les colonnes de pierre allant au sol et plus massives que les 4 autres, donnent le signal d'une façade principale avec emphase sur ses entrées; • Une réorientation permettrait aussi de dissimuler l'entrée des véhicules au côté Ouest. 		<ul style="list-style-type: none"> • The South elevation becoming the East elevation would allow the business, its entrances, and its windows to be on the ground floor overlooking the road; • Stone columns all the way to the ground and more massive than the 4 others, give the signal of a main facade with emphasis on its entrances; • A reorientation would also make it possible to conceal the entry of vehicles on the West side.
	<p><u>Implantation de l'édifice :</u></p>		<p><u>Sitting of the building:</u></p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Rapprocher le bâtiment du chemin afin de bien encadrer le chemin. 		<ul style="list-style-type: none"> • Bring the building closer to the road in order to properly frame said road.

Façade EST :

- Améliorer la cohésion entre les balcons qui sont de profondeurs différentes et en retrait l'un de l'autre,
- Les balcons situés à droite devraient être prolongés jusqu'à la colonne de pierre au coin, donnant meilleure impression de solidité et attache à l'immeuble et évite l'effet piquet; voir aussi le premier immeuble;
- Sur la colonne de pierre à la droite, la pierre devrait aller au sol sous la fenestration tel que l'on retrouve dans le premier immeuble, donnant l'impression que les fenêtres s'encastrent dans le bloc de pierre et que la pierre au haut se trouve sur une fondation solide;
- L'auvent à gauche pourrait s'arrêter à la pierre et la pierre devrait se prolonger jusqu'au sol, éliminant la fenêtre à côté de la porte;
- Ajouter des fenêtres au rez-de-chaussée sur la façade avant là où il y a uniquement un revêtement James Hardie, y ajouter de l'aménagement paysager.

IL EST DONC PROPOSÉ de reporter de nouveau ce dossier à une séance ultérieure du CCUDD.

6.2 2020-00076
Lot 6 289 481 au cadastre du Québec
92, chemin Lamoille

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 6 289 481 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 92, chemin de Lamoille, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale afin d'approuver un modèle personnalisé pour une habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE le volume du modèle proposé est similaire à celui des maisons existantes;

ATTENDU QUE le modèle proposé présente des revêtements de matériaux et couleurs similaires aux résidences déjà construites;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance des rapports d'analyses préparés le 28 août 2020 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. David Stansen et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande d'approbation d'un plan d'aménagement et d'intégration architecturale, et ce, en faveur du lot 6 289 481 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 92, chemin de Lamoille.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EAST facade:

- Improve the cohesion between the balconies which are of different depths and set back from each other,
- The balconies on the right should be extended to the stone column at the corner, giving a better impression of solidity and attachment to the building and avoiding the picket effect; see also the first building;
- On the stone column to the right, the stone should go to the ground under the fenestration as found in the first building, giving the impression that the windows fit into the block of stone and that the stone above sits on a solid foundation;
- The awning on the left could stop at the stone and the stone should extend to the ground, eliminating the window next to the door;
- Add windows on the ground floor on the front facade where there is only James Hardie siding, include landscape design.

IT IS THEREFORE PROPOSED to postpone this file once again to a subsequent PSDAC meeting.

6.2 2020-00076
Lot 6 289 481 of the Quebec cadastre
92 Lamoille Road

WHEREAS the owner of the property known as lot 6 289 481 in the cadastre of Quebec, property also known as 92 Lamoille Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a Site plan and architectural integration programme to allow a custom home for a detached single isolated dwelling;

WHEREAS the volume of the model proposed is comparable to those of the current homes in the project;

WHEREAS the proposed model presents cladding materials and colors comparable to residences already built;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 28th, 2020 by the Planning and Sustainable Development Services;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. David Stansen and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this approval for a site planning and architectural integration programme, and this, in favour of lot 6 289 481 of the Quebec cadastre, property also known as 92 Lamoille Road.

ADOPTED UNANIMOUSLY

7.0	LOTISSEMENT	7.0	SUBDIVISION
7.1	2020-00077 Lot 4 790 315 au cadastre du Québec 17, chemin Cross Loop	7.1	2020-00077 Lot 4 790 315 of the Quebec cadastre 17 Cross Loop
	ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 4 790 315 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 17, chemin Cross Loop, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande d'approbation d'un avant-projet de lotissement afin de permettre de créer deux lots, tel que démontré au plan d'avant-projet de lotissement préparé par Monsieur Michel Fortin, arpenteur-géomètre, daté du 17 juillet 2020, portant le numéro 305698 de ses minutes;		WHEREAS the owner of the property known as lot 4 790 315 in the cadastre of Quebec, property also known as 17 Cross Loop, has submitted to the Municipality of Chelsea a request for the approval of a preliminary subdivision proposal in order to allow the creation of two lots, as demonstrated on the preliminary subdivision proposal prepared by Mr. Michel Fortin, Land Surveyor, dated July 17, 2020 and bearing the number 305698 of his field notes;
	ATTENDU QUE l'avant-projet de lotissement a pour but de séparer l'espace résidentiel du reste du terrain;		WHEREAS the purpose of this preliminary subdivision proposal is to separate the residential space from the rest of the land;
	ATTENDU QUE le plan de l'arpenteur-géomètre démontre que les constructions existantes demeurent conformes sauf pour la construction identifiée « bâtisse » qui sera démolie;		WHEREAS the surveyor's plan shows that the existing constructions remain compliant except for the one labelled "building" which shall be demolished;"
	ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance des rapports d'analyses préparés le 28 août 2020 par le Service d'urbanisme et du développement durable;		WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 28 th , 2020 by the Planning and Sustainable Development Services;
	ATTENDU QUE les membres indiquent qu'une visite de la ferme pour constater la condition du « bâtiment » serait préférable avant d'émettre une recommandation afin de vérifier s'il est possible ou non de conserver la grange;		WHEREAS members indicate that visiting the farm to see the condition of the "building" would be preferable prior to issuing a recommendation to verify the possibility or not of conserving the barn;
	IL EST DONC PROPOSÉ de reporter ce dossier à une séance ultérieure du CCUDD.		IT IS THEREFORE PROPOSED to postpone this file to a subsequent PSDAC meeting.

8.0	RÈGLEMENTS D'URBANISME	8.0	PLANNING BY-LAWS
8.1	2020-00079 Lot 2 635 550 au cadastre du Québec 244, chemin d'Old Chelsea	8.1	2020-00079 Lot 2 635 550 of the Quebec cadastre 244 Old Chelsea Road
	ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble connu comme le lot 2 635 550 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 244, chemin d'Old Chelsea, a présenté à la Municipalité de Chelsea une demande de modification au Règlement de zonage afin d'ajouter l'usage industriel léger (I1) à la grille des spécifications de la zone CB-233 dans le but d'y autoriser une distillerie artisanale avec aire de dégustation;		WHEREAS the owner of the property known as lot 2 635 550 in the cadastre of Quebec, property also known as 244 Old Chelsea Road, has submitted to the Municipality of Chelsea a request to amend the Zoning By-law in order to introduce the light industrial (L1) use to the specifications grid of the CB-233 zone in order to allow a craft distillery with a tasting lounge;
	ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance des rapports d'analyses préparés le 28 août 2020 par le Service d'urbanisme et du développement durable;		WHEREAS members have taken into consideration the analysis report prepared on August 28 th , 2020 by the Planning and Sustainable Development Services;
	IL EST DONC PROPOSÉ par M. George Claydon, appuyé par M. David Maloney et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'accorder cette demande de modification au Règlement de zonage, afin d'ajouter l'usage industriel léger (I1) à la grille des spécifications de la zone CB-233 dans le but d'y autoriser une distillerie artisanale avec aire de dégustation, et ce,		IT IS THEREFORE PROPOSED by Mr. George Claydon, seconded by Mr. David Maloney and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to grant this request to amend the Zoning By-law in order to introduce the light industrial (L1) use to the specifications grid of the CB-233 zone in order to allow a craft distillery with a tasting lounge, and this, in favour of lot 2 635 550

en faveur du lot 2 635 550 au cadastre du Québec, propriété également connue comme étant le 244, chemin d'Old Chelsea.

ATTENDU QUE le vote est demandé :

- POUR :4
- CONTRE :3

ATTENDU QU'un membre choisi de s'abstenir de voter.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Il est à noter que les membres ont par contre demandé que des détails soient déposés au conseil quant aux impacts d'une distillerie sur : le bruit, les odeurs, la circulation, l'utilisation de l'eau potable et les eaux usées rejetées et à traiter.

of the Quebec Cadastre, property also known as 244 Old Chelsea Road.

WHEREAS a vote is requested:

- PRO: 4
- CON: 3

WHEREAS one member chooses to abstain from voting.

ADOPTED WITH A MAJORITY

It should be noted that the members, on the other hand, requested that details be submitted to Council regarding the impacts of a distillery on noise, odors, traffic, use of drinking water and wastewater discharged & treatment.

8.2 Règlement sur les demandes de démolition (suivi)

ATTENDU QUE la municipalité désire se doter d'un règlement pour régir les demandes de démolition;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance des rapports d'analyses préparés le 28 août 2020 par le Service d'urbanisme et du développement durable;

ATTENDU QUE les membres demandent d'ajouter des conditions rattachées aux bâtiments patrimoniaux et à ceux ayant perdus 50% de leur valeur, de façon à ce qu'un propriétaire ne laisse pas un bâtiment se détériorer;

ATTENDU QU'un règlement sur l'entretien et la salubrité des bâtiments sera déposé simultanément au conseil afin d'empêcher que des propriétaires laissent un bâtiment se détériorer afin d'éviter de se soumettre au comité sur les demandes de démolition;

IL EST DONC PROPOSÉ par Mme. Nicole Desroches, appuyé par M. Marc Monette et résolu que le Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable recommande au conseil municipal d'entamer le processus pour l'adoption d'un règlement régissant les demandes de démolition sur le territoire de la Municipalité de Chelsea.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 By-law respecting demolition request (follow-up)

WHEREAS the Municipality wishes to acquire a by-law to govern demolition requests;

WHEREAS members have taken into consideration the analysis reports prepared on August 28th, 2020, by the Planning and Sustainable Development Services;

WHEREAS the members request to include conditions dedicated to heritage buildings and those having lost 50% of their value, so that an owner does not allow a building to deteriorate;

WHEREAS a by-law on the maintenance and sanitation of buildings will be tabled simultaneously with Council in order to prevent owners from allowing a building to deteriorate so as to avoid submitting to the committee on demolition requests;

IT IS THEREFORE PROPOSED by Ms. Nicole Desroches, seconded by Mr. Marc Monette and resolved that the Planning and Sustainable Development Advisory Committee recommends to the municipal council to initiate the adoption process for a By-law governing demolition requests on the territory of the Municipality of Chelsea.

ADOPTED UNANIMOUSLY

9.0 INFORMATION DU CONSEIL

9.1 Session ordinaire virtuelle du 1^{er} septembre 2020

10.0 AUTRE

Nil

9.0 FEEDBACK FROM COUNCIL

9.1 September 1st, 2020 Ordinary virtual sitting

10.0 OTHER

None

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoit Delage, appuyé par Mme. Nicole Desroches et résolu que cette rencontre extraordinaire soit levée à 21 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 ADJOURNMENT

IT IS PROPOSED by Mr. Benoit Delage, seconded by Ms. Nicole Desroches and resolved that this extraordinary meeting be adjourned at 9:45 p.m.

ADOPTED UNANIMOUSLY

PROCÈS-VERBAL PRÉPARÉ PAR

MINUTES SUBMITTED BY

.....
Signature de l'employé municipal / Signature of the Municipal Officer

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

MINUTES APPROVED BY

.....
Simon Joubarne, Président / Chair